



Louvre-Opéra

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

LOUVRE-OPERA

Réunion du 14 mars 2022

Présents : Marie BERTIN, Jean-Marc CHASTEL, Hélène DE BARMON, Fernand DE OLIVEIRA, Jean-François DELCAIRE, Véronique GOUPY, Michèle HAEGY, Corentin LAFI, Frédéric LÉPINE, Stéphane LEULLIER, Marie-Christine MALECOT, Marie-Anne MINI ép. HAVARD DIT DUCLOS, Sophie POULAIN, Pierre-Alain WANTEN

Second collègue : Laurence ROUCOULY, Association de Défense des Arcades Rivoli

Excusés : Michel GENDROT, Martine NOTHERN, Frédéric SCANVIC,

Mairie : Amina BOURI, élue référente du Conseil de quartier, Alexandre BAUX-DE CASTRO, coordinateur des Conseils de quartier

En introduction de la réunion, Amina Bouri répond aux questions posées par le Conseil de quartier lors de la dernière séance :

Quels sont les sujets qui peuvent être traités en réunion publique avant les élections ?

La période pré-électorale impose aux collectivités territoriales une communication, au sens large (diffusion internet, papier, événement), qui respecte un certain nombre de critères dont : la neutralité, l'antériorité, la régularité, etc.

L'organisation d'une réunion publique par le Conseil de quartier, et donc par la mairie en tant que co-organisateur, n'est pas possible avant les élections car ce type de réunion n'a jamais eu lieu depuis l'installation de Paris Centre.

Le conseil de quartier souhaite savoir quel est le cadre légal concernant les files d'attente sur les trottoirs et quelle est la responsabilité de la ville dans ce genre de cas si un accident avait lieu avec un piéton qui aurait dû descendre sur la chaussée pour passer.

Il n'existe pas de cadre légal ou réglementaire particulier concernant les files d'attente sur trottoir. La Mairie intervient en médiation auprès des commerçants lorsque des situations jugées dangereuses ou gênantes lui sont remontées.

Suite à cette réponse, Frédéric LÉPINE explique que ses recherches sur le sujet l'ont mené à la même conclusion que la Mairie. De façon générale, ce problème pose la question de la circulation des PMR qui ne peuvent plus utiliser ce trottoir. Marie BERTIN donne comme exemple un autre établissement de la rue Richelieu, contraignant les piétons à utiliser la chaussée, et ce phénomène se pose dans d'autres rues comme Sainte-Anne et des Petits Champs.

Quels seront les effectifs de la Police Municipale à Paris Centre en avril prochain ? Est-il possible d'accéder aux différentes autorisations de terrasse accordées aux commerçants ?

Les effectifs de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP) à Paris Centre sont toujours en cours de déploiement. Le Maire doit prochainement rencontrer Nicolas Nordman, adjoint à la Maire de Paris en charge de la sécurité et le Directeur de la DPMP à ce sujet.

Pour les terrasses estivales, de nouvelles demandes d'autorisations pour la saison 2022 parviennent chaque jour à la MPC et doivent faire l'objet d'une instruction par la Direction de l'Urbanisme puis par la Mairie. Un nouveau bilan chiffré pourra être stabilisé à compter du 1er avril.

Stéphane LEULLIER demande s'il y a une date limite pour que les établissements déposent une demande de terrasse.

Jean-Marc CHASTEL demande si les autorisations de terrasses estivales seront mises en ligne sur l'open data comme cela se fait pour les terrasses pérennes. Il explique qu'à ce jour, plusieurs établissements dépassent leur autorisation de terrasse, notamment place du marché Saint Honoré.

Hélène de BARMON explique que l'établissement Le Pastel, 41 rue St Augustin, a déjà installé sa terrasse sur une place de stationnement. Elle a effectué un signalement DMR qui est resté sans suite.

Le Conseil de quartier craint que les faibles effectifs de la police municipale ne permettent pas de contrôler les abus de façon efficace.

Il est demandé ce qui a été repris des propositions faites lors des différentes marches exploratoires.

Après chaque marche exploratoire, un compte rendu est réalisé, publié sur le site de la mairie et envoyé aux Conseils de quartier concernés. Les services techniques instruisent ensuite les différentes propositions émises lors de la marche et une réunion d'information est organisée pour présenter le projet d'aménagement.

Il est signalé des dysfonctionnements dans le nettoyage des graffitis par les services de la ville, certaines fresques réalisées à la demande des commerces ont également été enlevées.

La division locale de propreté de Paris Centre est très mobilisée sur la question des graffitis (véritable fléau sur notre territoire) et œuvre chaque jour à leur enlèvement via un prestataire dédié à cette tâche.

Elle sait bien évidemment faire la différence entre une fresque et un tag. Si des dysfonctionnements ont pu avoir lieu, ils ont été particulièrement rares. En cas de doute, la DPE n'intervient pas.

Stéphane LEULLIER trouve qu'après les nettoyages il reste souvent des spectres du tag. Il demande si les techniques de nettoyage ont évolué et comment les tags sont nettoyés.

Les conseillers de quartier ont reçu par mail les informations quant à la collecte destinée à aider les réfugiés ukrainiens.

Stéphane LEULLIER constate qu'il y a beaucoup de stationnement sauvage sur la piste cyclable des Grands Boulevards. Il interroge la mairie sur ce qui est prévu pour pacifier ce secteur. Il indique que l'ouverture de nouvelles discothèques participe à répandre ce problème également sur la rue Montmartre.

Florent DIAN indique que le panneau indiquant que la rue de Louvois est désormais une impasse a été installé du côté droit de la chaussée. En conséquence, bon nombre d'automobilistes ne le voient pas et s'engagent dans la rue pour ensuite manœuvrer afin d'en sortir. Par ailleurs, il demande quels sont les liens entre la mairie et les cartographies

des GPS (type Waze, Google maps etc.), car ceux-ci continuent d'emmener les voitures dans cette rue.

Frédéric LÉPINE demande à la Mairie quel est le périmètre du quartier Montorgueil qui bénéficiera du règlement particulier quant aux étalages et terrasses ?

Le Conseil de quartier interroge la Mairie au sujet de la date à laquelle seront faits les travaux sur la fontaine Molière ? Les habitants souhaiteraient que les plantes ne soient pas jetées.

Rédaction du cahier d'acteur sur le PLU :

Hélène de Barmon explique le fonctionnement du cahier d'acteur, celui-ci se découpe en 3 grands thèmes qui se déclinent eux-mêmes en 9 fiches orientation. Chaque fiche propose de classer un certain nombre d'actions, proposées par la Ville, en fonction de leur importance aux yeux du contributeur.

Pour ce faire, il est proposé de classer les 9 orientations puis de proposer à chacun de voter pour une action par fiche afin de faire ressortir un avis général.

Suite au vote, les orientations ont été classées comme suit par le conseil de quartier :

1. Réduction de l'empreinte carbone (inclus dans le thème UNE VILLE EN TRANSITION VERTUEUSE ET RÉSILIENTE)
2. Santé environnementale (inclus dans le thème UNE VILLE EN TRANSITION VERTUEUSE ET RÉSILIENTE)
3. Paysages parisiens (inclus dans le thème UNE VILLE QUI CONSIDÈRE ET VALORISE SES IDENTITÉS URBAINES)
4. Transformation du bâti (inclus dans le thème UNE VILLE QUI CONSIDÈRE ET VALORISE SES IDENTITÉS URBAINES)
5. Paris, ville capitale (inclus dans le thème UNE VILLE INCLUSIVE, PRODUCTIVE ET SOLIDAIRE)
6. Nature en ville (inclus dans le thème UNE VILLE EN TRANSITION VERTUEUSE ET RÉSILIENTE) et Quartier du ¼ d'heure (inclus dans le thème UNE VILLE INCLUSIVE, PRODUCTIVE ET SOLIDAIRE)
7. Ville productive (inclus dans le thème UNE VILLE INCLUSIVE, PRODUCTIVE ET SOLIDAIRE)
8. Paris, ville capitale (inclus dans le thème UNE VILLE INCLUSIVE, PRODUCTIVE ET SOLIDAIRE)

Concernant les actions, il est proposé à chaque conseiller de quartier de voter pour une action par orientation :

- a. Nature en ville
 - Développer et valoriser les grands réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques existants – 4 voix
 - **Considérer chaque espace comme lieu potentiel d'intégration de la nature en ville sous ses différentes formes – 5 voix**
 - **Limiter les impacts environnementaux des projets urbains (ERC) – 5 voix**
 - Préserver et développer les milieux humides – 1 voix
- b. Réduction de l'empreinte carbone
 - **Promouvoir fortement l'éco-rénovation des bâtiments existants (totalité des logements d'ici 2050) – 4 voix**

- Soutenir l'exemplarité systématique des constructions neuves – 1 voix
 - **Favoriser le développement des modes motorisés propres – 4 voix**
 - Réévaluer le besoin de stationnement – 2 voix
 - **Promouvoir les modes actifs et la pratique de la marche – 4 voix**
 - Accompagner la création d'un maillage logistique urbain durable et efficace – 3 voix
- c. Santé environnementale
- Rafrâchir la ville et améliorer le cadre de vie grâce à l'augmentation de la place de la nature. – 1 voix
 - Améliorer la qualité de l'air et limiter l'exposition à la pollution atmosphérique. – 6 voix
 - **Lutter contre les nuisances sonores – 9 voix**
 - Prévenir et réduire les risques : le risque inondation et les autres risques naturels et liés à l'action humaine – 0 voix
- d. Logement pour tou.te.s
- Assurer la possibilité d'accéder à des logements de qualité, abordables financièrement et adaptés par la réhabilitation et la construction – 2 voix
 - Viser 30% de logements sociaux dans le parc de résidences principales à l'horizon 2030 – 0 voix
 - **S'opposer au développement des meublés touristiques – 10 voix**
 - Rééquilibrer l'offre de logement sur l'ensemble de la capitale pour développer la mixité sociale et la détente du marché de l'immobilier et lutter contre la gentrification – 2 voix
 - Améliorer les parcs privés et publics existants – 2 voix
- e. Paris, ville capitale
- Préserver et conforter les établissements d'enseignement supérieur et de recherche – 3 voix
 - **Rééquilibrer les quartiers pour plus de mixité fonctionnelle (activités économiques et logements) – 7 voix**
 - Encourager la réversibilité et la polyvalence des espaces tertiaires (bureaux, logements) – 4 voix
 - Favoriser l'accès aux grands services urbains (hôpitaux, gares, logistique, équipements nécessaires à la gestion de l'eau, des déchets, etc.) – 3 voix
 - Poursuivre la réalisation et la mutualisation d'équipements culturels dans tous les quartiers pour favoriser l'accès à la culture – 0 voix
- f. Ville productive
- Poursuivre le maillage du territoire parisien en structures d'accueil pour les jeunes entreprises, les activités productives et l'économie innovante, sociale et solidaire – 5 voix
 - Accompagner le retour des activités de fabrication et préserver dans les secteurs prioritaires certaines activités existantes – 3 voix
 - **Réduire la production de déchets – 8 voix**
 - Favoriser l'implantation de nouvelles halles urbaines, de l'agriculture urbaine et éduquer aux bonnes pratiques agricoles – 0 voix
- g. Quartier du ¼ d'heure
- Favoriser la cohabitation des usages dans l'espace public et l'inclusion dans le cadre de la conception des projets – 1 voix

- Faire profiter à tous des équipements scolaires, des cours d'école et de l'espace public – 0 voix
- Compléter le maillage territorial en équipements de santé en anticipant les évolutions à venir – 2 voix
- **Préserver l'identité des quartiers en veillant à la protection des commerces existants et à une implantation cohérente de nouveaux commerces – 14 voix**

h. Paysages parisiens

- Protéger les nombreux points de vue et perspectives depuis les espaces publics à grande et plus petite échelle (rues, squares) – 1 voix
- **Préserver les ensembles urbains caractéristiques des différents quartiers et les éléments de bâti remarquables – 8 voix**
- Harmoniser le traitement des façades et des enseignes – 6 voix
- Intégrer la nature comme une composante essentielle du paysage parisien et la prendre en compte dans les projets – 2 voix

i. Transformation du bâti

- Améliorer le bâti existant et promouvoir une architecture bioclimatique, contemporaine, bas carbone et réversible – 2 voix
- **Favoriser fortement la réhabilitation plutôt que la démolition-reconstruction – 7 voix**
- Protéger les espaces végétalisés et les arbres existants, désimperméabiliser et végétaliser en cœur d'îlot – 5 voix
- Construire de manière raisonnable par la surélévation partielle là où cela peut être pertinent afin de promouvoir la pleine terre – 0 voix
- Poursuivre les démarches d'urbanisme transitoire ou toute démarche pédagogique et de co-construction innovante – 1 voix

Pour chaque orientation, le conseil de quartier essaie de faire ressortir ce qui semble le plus important pour les habitants.

De façon générale, le conseil de quartier estime que le PADD accorde une place insuffisante aux piétons et que l'avant-projet semble accorder un rôle trop vertueux aux terrasses.

- Nature en ville :

Le quartier est déjà riche en parcs, la nature y est donc très présente.

Les habitants estiment qu'il faut limiter les impacts environnementaux des nouveaux projets, continuer d'intégrer la nature dans la ville à chaque fois que cela est possible (en excluant la végétalisation artificielle et en jardinière).

- Réduction de l'empreinte carbone :

Le conseil de quartier estime que l'éco-rénovation doit se faire dans le respect du caractère patrimonial du bâti existant. Il estime également que le développement des modes de déplacement motorisés propres ne doit pas se traduire par l'exclusion de la voiture comme moyen de déplacement. La fluidité de la circulation doit être une priorité. Par ailleurs, le PADD doit permettre aux piétons, PMR et jeunes enfants de retrouver un usage apaisé et sécurisé des trottoirs.

- Santé environnementale

Le Conseil de quartier estime que les nuisances sonores sont insuffisamment abordées dans l'avant-projet du PADD, alors qu'elle constitue un enjeu majeur de santé publique tout comme la qualité de l'air.

- Logement pour tous

Le Conseil de quartier estime qu'il est vital pour la survie du quartier de réduire le nombre de locations touristiques de façon significative.

- Paris, ville capitale

Les habitants trouvent que le développement d'une mono-activité bistrotière au profit d'une clientèle de passage fait disparaître la vie de quartier destinée aux habitants.

- Ville productive

Le conseil de quartier souhaite mettre en avant le fait qu'un PADD pertinent doit prévoir des outils de réduction et de gestion des déchets qui soient à la fois pertinents, efficaces et sanctionnables.

- Ville du ¼ d'heure

Les habitants jugent que la priorité doit être de maintenir la présence des habitants et des commerces de proximité.

- Paysages parisiens

Le Conseil de quartier estime que le PADD doit permettre de pouvoir veiller à préserver l'identité spécifique du quartier et à ne pas la fondre dans une identité parisienne plus large.

- Transformation du bâti

Le Conseil de quartier refuse toute densification et s'oppose aux opérations de surélévation et d'alignement qui pourraient remettre en cause l'harmonie caractéristique du quartier.